



PAR COURRIEL

Québec, le 8 janvier 2026

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2025-2026.328

[REDACTED]

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 29 novembre dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« Informations en lien avec le budget fixé annuellement par le ministre aux coûts relatifs aux services médicaux et chirurgicaux_d'affirmation de genre pour les patients du Québec souffrant de dysphorie de genre, par année. »
(sic)

Au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, nous vous communiquons, sous l'onglet 1, un document répondant au libellé de votre requête.

Aussi, il s'avère que certains points de votre demande d'accès relèvent davantage de Santé Québec. Ainsi, conformément à l'article 48 de la Loi, nous vous invitons à transmettre ces points de votre demande auprès de la responsable de l'application de cette loi au sein de cette organisation :

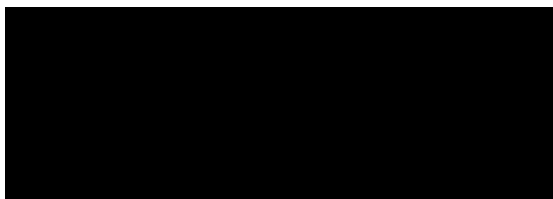
Madame Anne De Ravinel
Santé Québec
Directrice - Accès à l'information et
protection des renseignements personnels
2021, avenue Union, 10^e étage, bureau 10.051
Montréal (Québec) H3A 2S9
acces.documents@sante.quebec

... 2

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1).

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur de l'accès à l'information et de la propriété intellectuelle



Julien Sirois

p. j. 3